

COVID 19 : Vous êtes aidant d'un proche âgé ?

RECOMMANDATIONS :

Dans le cadre de l'accompagnement à domicile de votre proche de +60ans et dans le contexte de l'épidémie du COVID 19, il est fortement recommandé de respecter autant que possible les gestes et mesures suivantes :

- Se laver les mains régulièrement : en arrivant, avant chaque acte, et en repartant
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utilisez des mouchoirs à usage unique
- Eviter de se toucher la bouche et le nez avec les mains
- Eviter les contacts physiques non indispensables et maintenir, dans la mesure du possible, une distance d'un mètre
- Port du masque recommandé en présence du proche aidé car il réduit la transmission du virus lorsqu'il est bien utilisé (bien se laver les mains avant et après toute manipulation du masques) et bien porté (bien se recouvrir la bouche et le nez)
- Lors d'une visite, privilégier les espaces extérieurs quand cela est possible et aérer régulièrement le logement
- Après chaque visite, nettoyer les surfaces susceptibles d'avoir été touchées

Les consignes sont les mêmes pour le proche âgé, il leur est également recommandé d'éviter les sorties non indispensables et de limiter les contacts physiques avec des personnes de l'extérieur, hormis les professionnels intervenants à domicile.

En cas de symptômes évocateurs (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte du goût ou de l'odorat), appelez votre médecin traitant ou en cas de symptômes graves, le SAMU le 15. Privilégiez la téléconsultation (prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie).

SI CONTAMINATION AVEREE :

En cas d'impossibilité de maintenir l'accompagnement du proche (aidant hospitalisé, fragilité particulière ressentie par l'aidant...), des solution(s) alternative(s) sont possibles :

- Désignation d'un tiers en bonne santé
et/ou
- Relais par un/des professionnel(s) : utilisez notre application « FamyHelp » pour trouver les prestataires dont vous avez besoin !

Si l'aidant ou le proche aidé doit être médicalement isolé, il est important de maintenir le contact avec le proche aidé afin de prévenir leur isolement.

Il est également indispensable d'informer les professionnels intervenants à domicile ayant été en contact avec la personne atteinte par le COVID 19 (la sécurité sociale recensera toutes les personnes ayant été en contact avec la personne diagnostiquée positive).

Pour la personne contaminée, il est obligatoire de porter le masque pendant 14 jours et de continuer à respecter les mesures barrières et d'hygiène.

Si c'est l'aidant qui est contaminé, il est recommandé un isolement de 7 jours afin de ne pas propager le virus notamment au proche âgé.

Une plateforme téléphonique est à disposition au 0 800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7jrs/7 24h/24) pour obtenir des informations sur le COVID 19.

Il n'y a aucun conseil médical possible, ce numéro vert national renvoi vers une autre plateforme spécifique à l'écoute, le soutien et l'orientation.